



Un garagiste à t'il le droit de rendre un vehicule défectueux?

Par **lololem**, le **26/06/2008** à **18:45**

Bonjour,

Je vais essayer d'être précis et claire même si ce n'est pas gagné d'avance.

J'ai déposé mon véhicule (clio 2), il y'a à peu près deux mois dans un garage à côté de chez moi car celui ci ne fonctionnait plus.
Après un diagnostic qui a duré près d'un mois par le garagiste celui ci a détecté que la panne provenait du joint du culasse.

Nous avons donc mis en place un devis avec le garagiste d'environ 1200 euros... qui l'engageait à réparer la voiture d'après son diagnostic.

Environ un mois après celui ci m'annonce qu'il y a un bruit bizarre dans la voiture malgré qu'il ai changé le joint de culasse et qu'il est possible qu'il y ai une bielle de faussée.

Il est donc fort probable que je roule un jour et que le moteur s'emballe et explose...

Bref il ne veut rien entendre et ne veut pas réparer et juste me rendre mon véhicule en contre partie des 1200 euros de travaux qu'il a fait

ou

changer l'ensemble du moteur en plus des premières réparations qu'il a effectué : Ce qui représenterait : 1200 euro + 4000 euro de nouveau moteur.

La deuxième options est pour moi impossible car je suis actuellement étudiant et je n'ai pas un

sou... Juste de quoi payer les 1200 euro.

Conclusion je m'en sors avec un véhicule qui n'est pas réparé et je dois en plus payer les 1200 euros pour récupérer celui-ci.

Que dois je faire dans une situation pareil ?

Merci de votre aide à tous

Par **JamesEraser**, le **26/06/2008** à **22:06**

Prenez contact avec le représentant du conseil national de professions de l'automobile de votre département ou appelez le 01 40 99 55 00.

[citation]Après un diagnostic qui a duré prêt d'un mois par le garagiste[/citation]
C'est un professionnel (j'espère) de l'automobile et un tel délai pour un diagnostic n'est pas acceptable. Si ce garagiste est agent d'une marque, contacter la direction de la marque et signalez cette attitude peu professionnelle.

[citation]Environ un mois après celui ci m'annonce qu'il y a un bruit bizarre dans la voiture malgré qu'il ai changé le joint de culasse et qu'il est possible qu'il y ai une bielle de faussée[/citation]

Lorsque l'on change de joint de culasse, il y a un test de planéité et d'étanchéité. A-t-il procédé à ces tests ? Ce sont des opérations obligatoires imposées par tous les constructeurs. A moins que vous n'ayez signé une décharge.

Cordialement

Par **lololem**, le **26/06/2008** à **23:52**

merci pour la réponse, après 2 3 recherche j'ai trouvé ce qu'il me fallait :

[citation] Les garagistes ont dans le cadre de l'exercice de leur profession une obligation de résultat. Cela signifie que le véhicule doit fonctionner normalement lorsqu'il vous le restitue. Si tel n'est pas le cas ou si vous constatez de nouvelles anomalies, il doit reprendre votre véhicule pour le réparer à nouveau. S'il refuse, il conviendra d'officialiser la demande par écrit.

Votre nouvelle demande de réparation sera adressée en recommandé avec accusé de réception :

* Elle indiquera les références de votre première réparation et sera accompagnée d'une photocopie de la facture.

* Vous devez donner au garagiste un délai convenable pour s'exécuter.

En cas de nouvel échec par la voie formelle, il faudra certainement avoir recours aux tribunaux. Vous devez donc faire constater les défauts de l'ancienne réparation. La

jurisprudence concernant l'obligation de résultat des garagistes est importante et précise. Les tribunaux ont jugé que cette obligation de résultat qui pèse sur les garagistes emporte une présomption de faute de leur part. Une obligation de sécurité découle également de l'obligation de résultat.[citation]

Si vous avez d'autre point à ajouter

Cordialement